

REGLEMENT DU TRIATHLON DU PAYS AREDIEN



La manifestation qui se tiendra le **dimanche 19 juin 2022** est organisée par le Saint-Yrieix-TRIATHLON (association loi 1901)

Programme de la journée :

10h00 : COURSE 10/13 ans (200m de NATATION / 4KM VELO/1,5 Kms de course à pied) en individuel : accessible aux enfants nés en 2009 , 2010 , 2011 et 2012. Ouvert aux licenciés FFtri et non-licenciés.

10h30 : COURSE 6 / 9 ans (50 M NATATION / 1km de VELO / 500 M course à pied) en individuel, accessible aux enfants nés en 2013, 2014, 2015 et 2016. Ouvert aux licenciés FFtri et non-licenciés.

11h30 : Remise des récompenses des jeunes 6/9 ans et 10/13 ans

13h00: Triathlon XS (400m de NATATION/10km de VELO sur route / 2.5km de course à pied) en individuel : accessible à partir de la catégorie Benjamin (nés à partir de 2010 et plus). Ouvert aux licenciés FFtri et non-licenciés.

14h30 : Triathlon S (800 M de NATATION/ 20 kms de VELO / 5 kms de course à pied) en individuel ou en relais : accessible à partir de la catégorie Cadet (nés en 2004 et avant)

15h15 : Remise des récompenses des Triathlons XS

17h00 : Remise des récompenses des Triathlon S en individuel et en relais.

Art 1 : Conditions d'accès

Les différentes épreuves de la journée sont ouvertes à toutes les personnes licenciées de la Fédération Française de Triathlon, ainsi qu'aux non licenciés qui auront pris un pass compétition (valable sur la journée) à retirer en même temps que les dossards et sur présentation impérative d'un certificat médical de non contre-indication à **la pratique du triathlon ou du sport en compétition de moins d'un an.**

Pour les relais, les licenciés des fédérations suivantes sont dispensés de certificat médical :

- Licenciés FFN qui courent la partie natation,
- Licenciés FFC qui courent la partie vélo,
- Licenciés FFA qui courent la partie pédestre
- Licenciés Ufolep dans la discipline effectué lors du triathlon avec mention compétition

Art 2 : Inscriptions

Les inscriptions se feront par internet sur le site du chronométreur de l'épreuve : « Espace Compétition ». Le paiement se fera directement lors de l'engagement sur internet, par carte bancaire.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE NE SERA POSSIBLE.

Art 3 : Date limite d'inscription

Tous les engagements devront être réalisés sur internet avant le VENDREDI 17 JUIN 2022.

Art 4 : Droit d'inscriptions

- **Triathlon XS** en individuel : 12 € pour les licenciés FFTRI + 2 € pour les non licenciés pour s'acquitter du pass compétition.
- **Triathlon S** en individuel : 20 € pour les licenciés FFTRI + 5 € pour les non licenciés pour s'acquitter du pass compétition.
- **Triathlon Jeunes :**
 - 6/9 ans : 3 € pour les licenciés FFTRI + 2 € pour les non licenciés (pass compétition)
 - 10/13 ans : 3 € pour les licenciés FFTRI + 2 € pour les non licenciés (pass compétition)
- **Triathlon S en relais** : 30 € par équipe pour les licenciés FFTRI + 5 € pour les non licenciés pour s'acquitter du pass compétition.

Art 5 : retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le dimanche 19 juin à partir de 8h00 sur place sur le site du Plan d'eau d'Arfeuille pour les courses 6/9 et 10/13 et à partir de 9 h00 pour les courses XS et S.

Art 6 : Déroulement des épreuves

Toutes les courses de cette journée sont soumises à la réglementation de la FFTRI en vigueur cette année. Les participants seront donc tenus de respecter le briefing de course et les consignes des arbitres présents.

Art 7 : Echauffement

Les concurrents auront la possibilité de s'échauffer dans le lac et sur la route avant le début du triathlon XS et avant le début du triathlon S .

Art 8 : Natation

La partie natation des différentes épreuves se déroulera dans le lac d'Arfeuille. L'échauffement pourra se faire dans le lac à condition de ne pas gêner les épreuves en cours. Le départ natation s'effectuera sur la plage.

Le port de la combinaison néoprène sera autorisé en fonction de la température de l'eau (réglementation FFTRI). Attention si la température de l'eau est en dessous de 16°, la combinaison néoprène devient obligatoire (réglementation FFTRI). Le port du bonnet de bain est obligatoire pendant la partie natation.

Attention la natation peut être annulée en cas de température trop basse (cf réglementation FFTRI), l'épreuve deviendrait donc, un duathlon.

Art 9 : Partie Cycliste

La course cycliste se déroulera sur route sur un circuit de 10km pour le triathlon XS et sur un circuit de 20km (en 2 boucles égales) pour le triathlon S.

La route sera ouverte à la circulation dans le sens de la course pour les circuits vélo XS et S. Vous devrez donc faire attention à respecter le code de la route. Chaque concurrent devra respecter la réglementation FFTRI. Le drafting (aspiration/abri) est NON AUTORISE sur l'ensemble des courses.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Le jet de déchet est interdit sur la chaussée et tout contrevenant à cette règle sera immédiatement mis hors course s'il ne peut réparer son erreur.

La partie cycliste des épreuves jeunes se déroule sur route et chemin, le VTT est donc impératif.

Art 10 : Partie Pédestre

La course à pied se déroulera autour du lac, sur chemin, route et zone enherbée. Pour les courses enfants , des boucles spéciales sur herbe et sur chemin seront mises en place.

Art 11 : Parc à vélo

Il sera situé sur la partie enherbée, à proximité de la plage. Les participants pourront rentrer leur matériel avant les courses, sous contrôle des arbitres. L'ouverture du parc à vélo aura lieu :

- entre **9h20 et 9h45** min pour les jeunes de 6/9ans et 10/13 ans
- entre **12h et 12h45** pour le XS
- entre **13h30 et 14h15** pour le S

Art 12 : Classements

Triathlon XS, S : le classement sera déterminé en fonction du temps réalisé par les participants à l'issue de la course. Chronométrage avec système de puces.

Art 13 : Remise des récompenses

Elle aura lieu devant l'esplanade.

Pour les jeunes 6/9 ans et pour les 10/13 ans , à partir de 11h30

Pour les triathlons XS , à 15h15 et pour les triathlons S, à 17h00

Un podium scratch masculin et féminin récompensera les triathlons XS, S et jeunes . Un podium scratch récompensera les 3 premières équipes relais sur la course S Relais.

Art 14 : parkings participants

Des zones de stationnement seront à disposition des participants afin de ne pas entraver la circulation et gêner l'épreuve. Attention, tout véhicule stationné sur le parcours pourra être déplacé pour des raisons de sécurité.

Art 15 : Annulation

En cas d'annulation ou de raccourcissement des circuits dû à une décision préfectorale, aucun remboursement des sommes perçues ne pourra avoir lieu. En effet, l'organisation a engagé des frais importants pour mettre en place cette journée.

Si l'annulation de l'épreuve est due à la crise sanitaire actuelle, les inscriptions seront intégralement remboursées.

Art 16 : Propreté

Des zones de propreté seront mises en place sur la partie pédestre. Tout jet de déchet doit se faire dans ces zones. Tout contrevenant à cette règle sera immédiatement pénalisé.